

Prépare ton avenir avec une formation en alternance dans le secteur du Non-Marchand: 80% des jeunes qui suivent cette voie trouvent un emploi!



C'est quoi le non-marchand et pourquoi ces secteurs pour une formation en alternance?

- **Des secteurs tournés vers l'humain: des soins à l'associatif...**
- **Des secteurs qui ont besoin de toi et qui ont du sens**
- **Objectif principal, création de postes où les jeunes en alternance pourront acquérir de l'expérience pour répondre aux besoins de ces secteurs :**
 - Diminuer la charge de travail sur le terrain
 - Améliorer la qualité du service
 - Une démarche win-win qui t'offre des perspectives

En quoi consiste la formation en alternance?

- Ce projet concerne les **jeunes** entre 15 et 25 ans
- Une **formation théorique à mi-temps** (2j/sem) dans un centre de formation (ex CEFA): +/- 10h de jours généraux et +/- 6h de cours sur la théorie et les bases pratiques du métier. En CEFA, même diplôme que le plein exercice (CESS, CQ, Certificat de gestion, etc.)
- La **partie en entreprise pour** la mise en pratique à travers un stage payé . Apprendre sur le terrain pour une expérience solide, plus d'assurance, d'autonomie, de responsabilité, des atouts pour ta future carrière.
- La **durée de la formation dépend de l'année scolaire.**

Quelques exemples de fonctions

- Auxiliaire administratif·ve et/ou d'accueil
- Aide-soignant·e
- Aide-familiale
- Aide en logistique
- Agent·e d'éducation
- Ouvrier·ère d'entretien du bâtiment
- Jardinier·ère
- Commis·e de cuisine
- Cuisinier·ère de collectivité
- Electricien·ne, chauffagiste, maintenance technique



5 fonds, 2 « programmes »:

1. Le contrat de travail à temps partiel CDI (ou CDD uniquement pour HP)

2. Le contrat d'alternance en MR-MRS



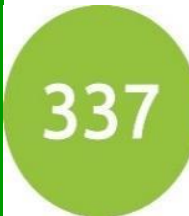
ziekenhuizen | vorming
hôpitaux | formation



sociaal fonds voor de
gezondheidsinrichtingen en -diensten | vorming
fonds social pour les
établissements et services de santé | formation



bicommunautaire en federale opvoedings- en
huisvestingsinrichtingen | vorming
établissements d'éducation et d'hébergement
bicommunautaires et fédéraux | formation



aanvullend sociaal fonds non-profit | vorming
fonds social auxiliaire non-marchand | formation



ouderenzorg | vorming
secteur personnes âgées | formation

1. Le contrat à temps partiel



- 4 de nos Fonds financent ton **contrat de travail à temps partiel de 20h/semaine**
- Tu toucheras directement **un salaire de l'entreprise** selon le barème de ta fonction et ton ancienneté : **+/- entre 900 et 1200€ brut/mois, dans les secteurs suivants:**
 - ✓ **Hôpitaux**
 - ✓ **Auxiliaire Non- marchand** : Services sociaux, Culture & arts, ALE, Fonds de pension, Enseignement & développement, Bien-être animal, Environnement, Médical & psy
 - ✓ **Etablissements d'éducation et d'hébergement** bicommunautaires et fédéraux : Centre d'accueil des sdf, de la traite des êtres humains, AIS, centre d'asile...
 - ✓ **Etablissements et services de santé**: Maisons Médicales, Habitations Protégées, PPT, Polycliniques rattachées à une mutuelle



Le contrat à temps partiel pour ces 4 Fonds mais une dérogation est possible:



Pour ces secteurs, **les contrats d'alternance sont acceptés** dans les seuls cas suivants :

- ✓ Les jeunes mineur·e·s entre 15 et 18 ans
- ✓ Les jeunes issu·e·s d'un milieu familial plus sensible quelle que soit l'année scolaire qui ne peuvent pas accepter de contrats à temps partiel pour des raisons précises (allocataires sociaux...)

Par contre, ici la rémunération pour ces contrats d'alternance sera plus intéressante que les barèmes min légaux, soit:

Niveau A 550€, Niveau B 600€, Niveau C 680€.





Accompagnement vers l'emploi pour ces 4 Fonds:

Si tu es en dernière année sans proposition de **contrat** ⇒ mise en place d'un accompagnement par un opérateur externe pendant les heures de travail (MIRE en Wallonie, PSDD à Bruxelles) et payé par ces 4 Fonds

2. Le contrat d'alternance en maison de repos

Tu as toujours voulu te rendre utile auprès des personnes âgées ?

- La maison de repos t'engagera obligatoirement en contrat d'alternance et te paiera au minimum selon les barèmes légaux: **Niveau A 319.45€, Niveau B 450.99€, Niveau C 601.32€**
- **Le Fonds paiera les primes suivantes à la maison de repos pour l'encourager à t'engager:**
 - ✓ **1500€ max/année scolaire/jeune de prime d'accompagnement**
 - ✓ **Prime d'intervention indemnité annuelle** pour les formations CEFA qui mènent au CESS (le nombre de places est limité) **de 100€/mois en 5^{ème}, 150€/mois en 6^{ème}, 200€/mois en 7^{ème}**

Comment parvenir à faire de l'alternance dans le non-marchand ?

- Inscris- toi dans un centre de formation, tu trouveras les informations les liens suivants : notre dépliant, [20211125144340910_fr-depliant-jeunes-web.pdf \(fe-bi.org\)](#) et le site du SIEP: <https://formations.siep.be>
- Toutes ces formations sont proposées par les CEFA (centre d'éducation et d'hébergement)
- Informe ton accompagnateur de section de ton souhait de faire ton alternance dans le non-marchand (hôpital, maison de repos, agence immobilière sociale, centre d'accueil d'urgence...) et nous pourrons donner des pistes concrètes à ton centre de formation pour te trouver un stage (le nombre de places disponibles limité).
- Consulte notre dépliant avec les fonctions et contacts des centres de formations!



Construire ensemble l'emploi de demain

Souhade El Mehdaoui

Responsable de Projets

02/227.59.81

Mwisha Nsengi

Collaboratrice de Projets

02/227 69 40

alternance@fe-bi.org

